



Abécédaire de l'entrée au collège

publié le 27/08/2014

Votre enfant intègre le collège en septembre ?

Voici quelques points de repère sur le vocabulaire utilisé et des réponses aux questions que vous vous posez.

A comme

▶ *Accompagnement personnalisé*

2 heures de cours par semaine sont consacrées à l'organisation du travail, l'aide aux devoirs ou d'éventuelles mises à niveau en début d'année scolaire.

▶ *Aides financières*

fonds social collégien, aide pour le restaurant scolaire, bourse, ... toutes les infos pour connaître les modalités d'obtention ainsi que toutes les aides proposées par le département ou la région.

▶ *Assistante Sociale Scolaire*

Elle est chargée de résoudre les difficultés financières ou familiales. Elle est à l'écoute des élèves et tenue au secret professionnel. Elle agit en collaboration avec l'infirmière scolaire.

▶ *Assurance scolaire*

Vous bénéficiez certainement déjà d'une assurance individuelle concernant les activités extrascolaires, assurez-vous en ! Les associations de parents d'élèves en proposent aussi pour les sorties, les voyages, les visites.

B comme

▶ *Bulletin trimestriel*

Il vous est envoyé chaque trimestre à l'issue du conseil de classe. Chaque professeur y reporte les notes et une appréciation sur le travail et le comportement de votre enfant.

▶ *B2I : Brevet informatique et internet*

Il s'agit d'un ensemble de compétences en informatique (suite bureautique, traitement multimédia, navigation internet...) que l'élève doit acquérir tout au long de sa scolarité au collège.

C comme

▶ *Cahier de textes*

Les devoirs y sont mentionnés. Veillez à le consulter régulièrement. Il est également disponible sur le site internet du collège.

▶ *Carnet de correspondance*

Conservé toute l'année dans le cartable de votre enfant, il regroupe toutes les informations sur le règlement intérieur du collège, les changements d'emploi du temps, les réunions, les sorties, les échanges avec les professeurs, les convocations.

▶ *Chef d'établissement*

Appelé aussi « Principal », il dirige et coordonne tout le personnel du collège. Vous pouvez le rencontrer à la réunion de début d'année ou sur rendez-vous.

▶ *Conseiller Principal d'Education (CPE)*

il veille au bon déroulement de la vie dans le collège et propose des animations, il suit la scolarité de votre enfant (absences et retards) avec ses assistants d'éducatifs, les surveillants.

▶ *Conseiller d'Orientation Psychologue (COP)*

Il vous informe sur l'orientation et les études supérieures. Il participe au bilan de l'équipe éducative. Vous pouvez le consulter au collège ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

E comme

▶ *Emploi du temps*

Il indiquera les heures de cours et les salles ainsi que toutes les matières enseignées.

L comme

▶ *Livret personnel de compétences (LPC)*

Toutes les attestations de connaissances et de compétences y figurent depuis l'école primaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Il sera pris en compte pour l'obtention du Diplôme National du Brevet.

O comme

▶ *Organisation Personnelle*

Chaque devoir est noté sur PRONOTE (plateforme numérique accessible à partir du site du collège) et sur l'agenda de l'élève que chaque parent pourra consulter pour aider son enfant à réviser, à préparer un exposé ou son cartable.

P comme

▶ *Professeur(s)*

Votre enfant aura un professeur par matière et devra s'adapter aux différentes méthodes de travail. Le Professeur Principal est le référent des parents et des élèves. Vous pouvez le rencontrer si votre enfant éprouve des difficultés en classe ou dans son travail.

R comme

▶ *Règlement intérieur*

Le règlement intérieur est un document important qui encadre les droits et obligations des élèves, ... Voté au conseil d'administration, il est remis à l'élève le jour de la rentrée et affiché dans le collège.

▶ *Représentant des parents d'élèves*

Ils sont élus par les parents au Conseil d'Administration et transmettent toutes les informations sur le fonctionnement du collège. Ils participent aussi aux conseils de classe.

S comme

▶ *SEGPA*

Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté accueille des élèves présentant des difficultés. Ils bénéficient d'un encadrement renforcé par des professeurs spécialisés avec des programmes adaptés. l'accent est mis sur les compétences de base et l'insertion par la découverte de champs professionnels.

▶ *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture*

Le collège permet aux élèves d'acquérir des connaissances et 7 compétences telles que la maîtrise de la langue française ; la pratique d'une langue vivante étrangère ; l'acquisition des principaux éléments de mathématiques, de culture scientifique et technologique ; la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ; la culture humaniste ; les compétences sociales et civiques ; l'autonomie et l'initiative.

Toutes ces compétences sont nécessaires à l'obtention du DNB (Diplôme National du Brevet).

Bonne rentrée à tous...